



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Montréal-Est  
du 14 juin 2010 à 19 h tenue en la salle du conseil de l'Hôtel de Ville  
située au 11370, rue Notre-Dame Est**

Sont présents :

Monsieur Robert Coutu, maire  
Monsieur Alain Dion, conseiller – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur Mario Bordeleau, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR ROBERT COUTU

Sont également présents :

Monsieur Louis Lemay, directeur général  
Monsieur Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

Ouverture de la séance

---

Prière

---

*Mention est faite au procès-verbal que madame la conseillère Sylvie Dauphinais dénonce avoir potentiellement un intérêt pécuniaire particulier concernant le prochain point puisque son mari était le directeur des loisirs et des services communautaires de la Ville de Montréal-Est. De ce fait, elle se retire de la séance en s'abstenant de participer aux discussions concernant ce point.*

---

**RECONSIDÉRATION DE LA RÉOLUTION CM-201005176 - APPROBATION DES AJUSTEMENTS DE SALAIRE DU PERSONNEL CADRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

*Le Greffier de la Ville, M<sup>e</sup> Roch Sergerie, informe les membres du Conseil et les personnes présentes que, conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes, monsieur le maire Robert Coutu l'a informé dans le délai prescrit de sa demande de reconsidération de la résolution CM-201005176 « Approbation des ajustements de salaire du personnel cadre de la Ville de Montréal-Est » adoptée lors de la séance ordinaire du 17 mai 2010. En conséquence de cette demande de reconsidération, le Greffier de la Ville a suspendu les effets de cette résolution et la soumet de nouveau au Conseil pour qu'il la considère d'urgence et en priorité. Le vote sur la résolution assujettie au présent droit de reconsidération du maire correspond à un vote final et décisif : cette résolution ne pourra donc pas faire l'objet d'une nouvelle demande de reconsidération.*

**CM-201006183**

Considérant que lors de la séance ordinaire du Conseil du 17 mai 2010, le Conseil a adopté, à l'unanimité, la résolution CM-201005176 à l'effet d'accorder une augmentation salariale de 2,5 % à tout le personnel cadre actuel de la Ville de Montréal-Est à l'exception du directeur général, et ce, conditionnellement à ce que l'employé ait accompli 3 mois de service dans une fonction de cadre au 1<sup>er</sup> janvier 2010, qu'elle est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010 et qu'elle s'applique également au titulaire du poste de directeur des loisirs et des services communautaires en fonction entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 26 mars 2010;

Considérant que, pour des raisons d'équité, monsieur le maire, Robert Coutu, n'a pas approuvé la résolution CM-201005176 pour que le Conseil considère à nouveau l'augmentation accordée au titulaire du poste de directeur des loisirs et des services communautaires en fonction entre le 1<sup>er</sup> janvier 2010 et le 26 mars 2010 puisqu'il n'était plus en fonction lorsque la décision fut prise d'accorder cette augmentation au personnel cadre actuel de la Ville de Montréal-Est;

Considérant qu'à la suite de cet avis du maire à l'effet qu'il n'approuvait pas la résolution CM-201005176, le greffier en a suspendu les effets pour qu'elle soit considérée de nouveau d'urgence et en priorité;

Considérant qu'une copie de la résolution CM-201005176 a été remise aux membres du Conseil pour qu'ils puissent la considérer de nouveau;

Considérant qu'il y a tout de même lieu d'approuver l'augmentation salariale du personnel cadre actuel ainsi que l'augmentation des échelles salariales de tous les postes cadres de la Ville de Montréal-Est de 1 %.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'accorder une augmentation salariale de 2,5 % à tout le personnel cadre actuel de la Ville de Montréal-Est à l'exception du directeur général, et ce, conditionnellement à ce que l'employé ait accompli 3 mois de service dans une fonction de cadre au 1<sup>er</sup> janvier 2010. Cette augmentation est rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2010;

D'augmenter les échelles salariales de tous les postes cadres de la Ville de Montréal-Est de 1 %.

Cette résolution désapprouve la résolution CM-201005176 et la remplace à toutes fins que de droit.

Sur cette proposition, monsieur le maire appelle le vote :

ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :

M. le maire Robert Coutu  
M. le conseiller Alain Dion,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
M. le conseiller Michel Bélisle,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent;

A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Monique Major.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ ABSOLUE**

---

*À la suite du vote intervenu sur le point ci-dessus, madame la conseillère Sylvie Dauphinais réintègre l'assemblée.*

---

Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens

---

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**1**

---

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUIN 2010**

#### **CM-201006184**

1.1

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 14 juin 2010, tel que ci-après reproduit :

Ouverture de la séance

Prière

Reconsidération de la résolution CM-201005176 – Approbation des ajustements de salaire du personnel cadre de la Ville de Montréal-Est

*Période de questions d'ordre général des citoyennes et des citoyens*

#### **1. Adoption de l'ordre du jour**

1.1. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 juin 2010

#### **2. Adoption des procès-verbaux**

#### **3. Comptes à payer de la Ville de Montréal-Est**

3.1. Comptes à payer de la ville de Montréal-Est

#### **4. Rapport des commissions**

#### **5. Rapport des services**

5.1. Nomination de monsieur Mario Bordeleau à titre de maire suppléant pour la période du 13 juillet 2010 au 15 novembre 2010

5.2. Don d'équipements informatiques désuets à Ordinateurs pour les écoles du Québec (OPEQ)

5.3. Prêt de l'autobus au groupe SODEM pour les activités des 13-17 ans

5.4. Achat d'une partie du lot 1 251 309 appartenant à Usines Giant inc. au montant de 3 000 \$ et établissement d'une servitude perpétuelle de passage

5.5. Prêt d'un conteneur à la Fabrique de la paroisse de Saint-Octave du 18 au 20 juin 2010 pour leur grand ménage

5.6. Soirée « Retrouvailles » le 25 septembre 2010

#### **6. Règlement**

6.1. Règlement 713-71 modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage « industrie lourde » à la zone 8 et de créer la zone 66 à partir de la zone 22 – Adoption du second projet

- 6.2. Règlement 713-72 modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'ajouter les classes d'usage « industrie légère » et « industrie lourde » à la zone 62 – Adoption du second projet
- 6.3. Règlement 714-3 modifiant le règlement 714 – *Règlement de lotissement* – et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 66 – Adoption du second projet
- 6.4. Règlement 718-3 abrogeant le règlement 718 – *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble* – et ses amendements – Adoption
- 6.5. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'autoriser la classe d'usage « réparation de véhicules moteurs et station-service » dans la zone 15
- 6.6. Règlement 713-74 modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'autoriser la classe d'usage « réparation de véhicules moteurs et station-service » dans la zone 15 – Adoption du premier projet
- 6.7. Règlement 713-73 modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'abroger la note 23 affectant la zone 9 – Adoption du premier projet
- 6.8. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de modifier certaines dispositions applicables à la zone 64
- 6.9. Règlement 713-75 modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin de modifier certaines dispositions applicables à la zone 64 – Adoption du premier projet
- 6.10. Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 712 – *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* et ses amendements afin de définir « matières résiduelles »
- 6.11. Règlement 712-9 modifiant le règlement 712 – *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* et ses amendements afin de définir « matières résiduelles » – Adoption du premier projet
- 6.12. Règlement 713-76 modifiant le règlement 713 – *Règlement de zonage* – et ses amendements afin d'interdire les activités reliées à la gestion des matières résiduelles dans la zone 9 – Adoption du premier projet
- 7. Adjudication de contrats**
  - 7.1. Contrat pour l'achat de 6 cabinets de feux de circulation à Entretien électronique Controlas inc. pour un montant de 134 772,78 \$
- 8. Mandat de services professionnels**
- 9. Personnel**
- 10. Demande de contributions financières**
- 11. Relation publique**
  - 10.1. Don de 500 \$ à la Fondation de la Chapelle de la Réparation pour divers travaux
- 12. Proclamation**
- 13. Affaire nouvelle**

*Période de questions relatives à l'ordre du jour*

Levée de la séance

Sur cette proposition, il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion, et appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

De modifier la proposition principale afin de retirer les points 6.5 et 6.6 de l'ordre du jour proposé de la séance ordinaire du Conseil du 14 juin 2010 et d'y ajouter les points 13.1 et 13.2 tels que décrits ci-dessous :

- 13.1. Nomination de monsieur Jean-Philippe Despars à titre de mécanicien-soudeur auxiliaire à la Direction des travaux publics
- 13.2. Décision sur le lien d'emploi de l'employé numéro 36

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

L'amendement est agréé.

Le Conseil reprend l'étude de la proposition principale, telle que modifiée.

Du consentement unanime des membres présents, le président de l'assemblée déclare la proposition principale, telle qu'amendée, adoptée à l'unanimité et il est résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil du 14 juin 2010 ci-dessus tel que modifié par le retrait des points 6.5 et 6.6 ainsi que l'ajout des points 13.1 et 13.2.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**3**

### **COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST**

**CM-201006185**

3.1

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent, Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'autoriser le paiement des comptes à payer de la Ville de Montréal-Est au 14 juin 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RAPPORT DES COMMISSIONS** **4**

---

**RAPPORT DES SERVICES** **5**

---

**NOMINATION DE MONSIEUR MARIO BORDELEAU À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 13 JUILLET 2010 AU 15 NOVEMBRE 2010**

**CM-201006186** 5.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant à tous les 4 mois;

Considérant que le terme de madame Anne St-Laurent, à titre de maire suppléant, se termine le 12 juillet 2010 et qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 13 juillet 2010 au 15 novembre 2010.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer monsieur Mario Bordeleau à titre de maire suppléant pour la période du 13 juillet 2010 au 15 novembre 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DON D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DÉSUETS À ORDINATEURS POUR LES ÉCOLES DU QUÉBEC (OPEQ)**

**CM-201006187** 5.2

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Ville de disposer de ses équipements informatiques désuets ou abîmés;

Considérant que ces équipements n'ont plus aucune valeur marchande;

Considérant que l'OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec) est un organisme à but non lucratif qui encourage l'insertion sociale, le réemploi et le recyclage écologique par la revalorisation d'équipements informatiques qui ne répondent plus aux besoins professionnels des entreprises privées et des organismes publics afin de les transformer en équipements *Éco-informatiques* parfaitement adaptés aux besoins et exigences de leur clientèle (CPE, OBNL, écoles, etc.);

Considérant que la Ville s'engage à déboursier les frais pour disposer du matériel résiduel ou inutilisable.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De contribuer à la mission de l'OPEQ (Ordinateurs pour les écoles du Québec) par le don à cet organisme des équipements informatiques désuets ou abîmés de la Ville tels qu'identifiés dans le document préparé par monsieur Patrick Pageau, chef de la division informatique, et intitulé « Inventaire – Disposition des équipements informatiques de la Ville de Montréal-Est »;

D'autoriser une dépense maximale de 500 \$ pour la disposition de tout équipement ou composante informatique qui ne peuvent être réutilisés ou recyclés;

De demander à l'OPEQ d'offrir, dans la mesure du possible, à un organisme ayant ses activités sur le territoire de la Ville de Montréal-Est un produit résultant du recyclage des équipements ou composantes informatiques offerts par la Ville.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PRÊT DE L'AUTOBUS AU GROUPE SODEM POUR LES ACTIVITÉS DES 13-17 ANS**

**CM-201006188** 5.3

Considérant la demande reçue du groupe SODEM pour utiliser l'autobus pour les activités estivales organisées pour les 13 à 17 ans.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville de Montréal-Est au groupe SODEM lors de ses activités estivales organisées pour les 13 à 17 ans, qui auront lieu le 14 juillet 2010 au Parc Arbraska, à Rawdon, le 3 août 2010 au Parc Aquatique du Mont-Saint-Sauveur et le 17 août 2010 à la Ronde; seuls les jeunes montréalais et montréalaises de 13 à 17 ans pourront bénéficier d'un transport gratuit à bord de l'autobus de la Ville de Montréal-Est pour se rendre à ces activités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ACHAT D'UNE PARTIE DU LOT 1 251 309 APPARTENANT À USINES GIANT INC. AU MONTANT DE 3 000 \$ ET ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE PERPÉTUELLE DE PASSAGE**

**CM-201006189**

5.4

Considérant la demande de Chimie ParaChem s.e.c. pour le passage d'une conduite pour le transport d'hydrocarbures sous diverses rues de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que pour rejoindre la conduite localisée sur les terrains du Port de Montréal, il est nécessaire d'emprunter un immeuble appartenant à Usines Giant inc.;

Considérant la proposition de Usines Giant inc. à l'effet de céder à la Ville de Montréal-Est une lisière de terrain, d'une largeur de 2,5 m par toute sa longueur, soit environ 47,93, sur son immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 309 pour le prix de 3 000 \$ avec établissement d'une servitude de passage perpétuelle par la Ville en faveur de Usines Giant inc.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

De soumettre une offre d'achat à Usines Giant inc. pour l'acquisition d'une partie du lot 1 251 309 : cette partie de lot est d'une largeur de 2,5 m par toute sa longueur, soit environ 47,93 m, et relie la rue Sainte-Julie (lot 1 251 006) au lot 1 250 988;

D'accorder à Usines Giant inc. une servitude de passage perpétuelle sur cette partie du lot 1 251 309 qui sera acquise par la Ville;

De fixer le prix d'achat à 3 000 \$;

De mandater, M<sup>e</sup> André Lesage, notaire, pour préparer un acte d'achat de ladite portion du lot 1 251 309 avec établissement sur cette propriété d'une servitude perpétuelle de passage en faveur de Usines Giant inc.;

D'autoriser le maire ou le directeur général à signer, au nom de la Ville, l'acte à intervenir ainsi que tout autre document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**CONTENEUR POUR LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE SAINT-OCTAVE DU 18 AU 20 JUIN 2010 POUR LEUR GRAND MÉNAGE**

**CM-201006190**

5.5

Considérant que la Fabrique de la Paroisse Sainte-Octave désire procéder au grand ménage de l'église et du presbytère les 18, 19 et 20 juin 2010;

Considérant que pour ce faire, la Fabrique devra utiliser un conteneur servant à disposer de ses déchets et détritius;

Considérant la demande d'aide de madame Lise Blais, marguillière et trésorière de la Fabrique de la Paroisse Saint-Octave pour que la Ville fournisse un conteneur de 40 verges.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'autoriser la location d'un conteneur de 40 verges et d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 600 \$;

De prêter ledit conteneur à la Fabrique de la Paroisse de Saint-Octave du 18 au 20 juin 2010 aux fins de leur grand ménage;

D'autoriser le directeur des services techniques à signer, au nom de la Ville, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**SOIRÉE « RETROUVAILLES » LE 25 SEPTEMBRE 2010**

**CM-201006191**

5.6

Considérant qu'il y a lieu de fixer une date pour la tenue de l'activité « Retrouvailles », activité organisée dans le cadre des célébrations du centenaire de la Ville de Montréal-Est;

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De fixer au samedi 25 septembre 2010 la tenue de la soirée « Retrouvailles » dans le cadre des activités du centenaire de la Ville de Montréal-Est.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT**

**6**

---

**RÈGLEMENT 713-71 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LA CLASSE D'USAGE « INDUSTRIE LOURDE » À LA ZONE 8 ET DE CRÉER LA ZONE 66 À PARTIR DE LA ZONE 22 - ADOPTION DU SECOND PROJET**

**CM-201006192**

6.1

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 3 juin 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau,  
Appuyé par monsieur le conseiller Alain Dion

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 713-71 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage « industrie lourde » à la zone 8 et de créer la zone 66 à partir de la zone 22.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT 713-72 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER LES CLASSES D'USAGE « INDUSTRIE LÉGÈRE » ET « INDUSTRIE LOURDE » À LA ZONE 62 - ADOPTION DU SECOND PROJET**

**CM-201006193**

6.2

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 3 juin 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 713-72 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'ajouter les classes d'usage « industrie légère » et « industrie lourde » à la zone 62.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT 714-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 714 - *RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT* - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AJOUTER À LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS LES NORMES DE LOTISSEMENT APPLICABLES À LA ZONE 66 - ADOPTION DU SECOND PROJET**

**CM-201006194**

6.3

Considérant la tenue d'une assemblée publique de consultation le 3 juin 2010.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement 714-3 modifiant le règlement 714 - *Règlement de lotissement* - et ses amendements afin d'ajouter à la grille des spécifications les normes de lotissement applicables à la zone 66.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT 718-3 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 718 - *RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE* - ET SES AMENDEMENTS - ADOPTION**

**CM-201006195**

6.4

Considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 718-3 - Règlement abrogeant le règlement 718 - *Règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble* - et ses amendements.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « RÉPARATION DE VÉHICULES MOTEURS ET STATION-SERVICE » DANS LA ZONE 15**

Retiré

6.5

---

**RÈGLEMENT 713-74 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'AUTORISER LA CLASSE D'USAGE « RÉPARATION DE VÉHICULES MOTEURS ET STATION-SERVICE » DANS LA ZONE 15 - ADOPTION DU PREMIER PROJET**

Retiré

6.6



---

**RÈGLEMENT 713-73 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LA NOTE 23 AFFECTANT LA ZONE 9 - ADOPTION DU PREMIER PROJET**

**CM-201006196**

6.7

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-74 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'abroger la note 23 affectant la zone 9;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE 64**

**CM-201006197**

6.8

Madame la conseillère Monique Major donne avis de motion que sera présenté un règlement modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de modifier certaines dispositions applicables à la zone 64 dont celles relatives à l'implantation de bâtiments et de constructions, à la construction de talus et de clôture ainsi qu'à la hauteur maximale autorisée pour l'entreposage extérieur.

---

**RÈGLEMENT 713-75 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* - ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS APPLICABLES À LA ZONE 64 - ADOPTION DU PREMIER PROJET**

**CM-201006198**

6.9

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-75 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin de modifier certaines dispositions applicables à la zone 64;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 712 - *RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS)* ET SES AMENDEMENTS AFIN DE DÉFINIR « MATIÈRES RÉSIDUELLES »**

**CM-201006199**

6.10

Monsieur le conseiller Alain Dion donne avis de motion que sera présenté un règlement modifiant le règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* et ses amendements afin de définir « matières résiduelles ».

---

**RÈGLEMENT 712-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 712 - *RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE DES RÈGLEMENTS D'URBANISME (PERMIS ET CERTIFICATS)* ET SES AMENDEMENTS AFIN DE DÉFINIR « MATIÈRES RÉSIDUELLES » - ADOPTION DU PROJET**

**CM-201006200**

6.11

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le projet de règlement 712-9 modifiant le règlement 712 - *Règlement de régie générale des règlements d'urbanisme (permis et certificats)* et ses amendements afin de définir « matières résiduelles »;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENT 713-76 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - *RÈGLEMENT DE ZONAGE* - ET SES AMENDEMENTS AFIN D'INTERDIRE LES ACTIVITÉS RELIÉES À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LA ZONE 9 - ADOPTION DU PREMIER PROJET**

**CM-201006201**

6.12

Considérant les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement 713-76 modifiant le règlement 713 - *Règlement de zonage* - et ses amendements afin d'interdire les activités reliées à la gestion des matières résiduelles dans la zone 9;

De soumettre ce projet de règlement à une consultation publique dont la date et l'heure seront déterminées par le greffier conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**ADJUDICATION DE CONTRATS**

**7**

**CONTRAT POUR L'ACHAT DE 6 CABINETS DE FEUX DE CIRCULATION À ENTRETIEN ÉLECTRONIQUE CONTROLAS INC. POUR UN MONTANT DE 134 772,78 \$**

**CM-201006202**

7.1

Considérant la demande de soumissions publiques pour l'achat de cabinets de feux de circulation publiée sur le site internet SE@O ainsi que dans les éditions du journal Avenir et du journal Constructo du 11 mai 2010, le tout tel que plus amplement décrit dans les documents d'appel d'offres préparés à cet effet par monsieur David Chartier, ing. et directeur des travaux publics;

Considérant qu'une seule soumission a été reçue et ouverte le 27 mai 2010 et que celle-ci est conforme;

Considérant la recommandation de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adjuger le contrat pour l'achat de 3 cabinets de feux de circulation au seul soumissionnaire conforme, soit Entretien électronique Controlas inc., au prix de sa soumission, soit 67 386,39 \$ incluant toutes taxes;

De plus, la Ville de Montréal-Est exerce l'option pour l'acquisition de 3 cabinets de feux de circulation pour le prix de 67 386,39 \$ incluant toutes taxes;

Le tout conformément aux dispositions des documents de la soumission.

D'autoriser une dépense à cet effet au montant de 134 772,78 \$ incluant toutes taxes;

D'autoriser le directeur général à signer, au nom de la ville de Montréal-Est, tout document utile au suivi de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS**

**8**

**PERSONNEL**

**9**

**DEMANDE DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES**

**10**

**DON DE 500 \$ À LA FONDATION DE LA CHAPELLE DE LA RÉPARATION POUR DIVERS TRAVAUX**

**CM-201006203**

10.1

Considérant la demande d'aide financière reçue de la Fondation de la Chapelle de la Réparation;

Considérant la recommandation de monsieur Louis Lemay, directeur général.

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Dion,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'octroyer une contribution financière de 200 \$ à la Fondation de la Chapelle de la Réparation pour divers travaux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



---

**RELATION PUBLIQUE** **11**

---

**PROCLAMATION** **12**

---

**AFFAIRE NOUVELLE** **13**

**NOMINATION DE MONSIEUR JEAN-PHILIPPE DESPARS À TITRE DE MÉCANICIEN-SOUDEUR AUXILIAIRE À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS**

**CM-201006204** 13.1

Considérant qu'à la suite de l'affichage du poste de mécanicien-soudeur auxiliaire, groupe 16, à la Direction des travaux publics, la Ville de Montréal-Est a reçu 7 candidatures;

Considérant la recommandation formulée par le comité de sélection formé de monsieur David Chartier, ing., directeur des travaux publics et de madame Isabelle Rivest, chef de division aux ressources humaines, à l'effet d'embaucher monsieur Jean-Philippe Despars audit poste.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'embaucher monsieur Jean-Philippe Despars à titre de mécanicien-soudeur auxiliaire, groupe 16, à la Direction des travaux publics, à compter d'une date à déterminer, le tout suivant les conditions de travail des employés cols bleus, telles qu'établies à la convention collective actuellement en vigueur. Cette embauche est toutefois conditionnelle à la réussite d'un examen médical, d'une vérification de son crédit ainsi que de ses antécédents judiciaires. De plus, l'obtention d'un permis de conduire classe 3 est requise pour l'éligibilité à la permanence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉCISION SUR LE LIEN D'EMPLOI DE L'EMPLOYÉ NUMÉRO 36**

**CM-201006205** 13.2

Considérant la décision de la Commission de la santé et de la sécurité du travail du 6 mai 2010 à l'effet que l'employé 36 était incapable de reprendre son emploi pré-lésionnel et qu'aucun emploi convenable n'était disponible à la Ville de Montréal-Est et qu'en conséquence, des démarches de réadaptation seront entreprises par la Commission de la santé et de la sécurité au travail avec ce dernier et ce, afin d'identifier un emploi convenable sur le marché du travail;

Considérant que la Ville de Montréal-Est a évalué différentes options pour tenter d'accommoder l'employé 36;

Considérant la recommandation de madame Isabelle Rivest, chef de la division des ressources humaines.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

D'entériner la décision de la Commission de la santé et de la sécurité au travail du 6 mai 2010 et de fermer administrativement le dossier de l'employé numéro 36.

Sur cette proposition, Monsieur le Maire appelle le vote :

**ONT VOTÉ POUR LA PROPOSITION :**

M. le maire Robert Coutu,  
M. le conseiller Alain Dion,  
M. le conseiller Mario Bordeleau,  
Mme la conseillère Anne St-Laurent,

**ONT VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :**

M. le conseiller Michel Bélisle,  
Mme la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Mme la conseillère Monique Major.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

Période de questions relatives à l'ordre du jour

---

## LEVÉE DE LA SÉANCE

**CM-201006206**

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par monsieur le conseiller Mario Bordeleau

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 20 h 50.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier